

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf juin, le Bureau de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni en son siège à 16 H 00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Etaient présents :

François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Henry FRICOU, Yves MICHEL, Eliane ROSAY, Gérard CANOVAS, Michel GARCIA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Emile ANFOSSO, Lucien LABIT, Jacques ADGÉ, Alain VIDAL

Etaient absents représentés :

Francis VEAUTE à Gérard CANOVAS, Christophe DURAND à Alain VIDAL.

Etaient absents :

Pierre BOULDOIRE, Francis VEAUTE, Christophe DURAND

Secrétaire de séance :

Magali FERRIER

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Validation Procès-verbal du Conseil communautaire du 1^{er} JUIN 2017

Validé à l'unanimité

- III. Dossiers soumis à décisions :

2017-058	Convention d'occupation temporaire (COT) en vue de la réalisation du parking courte durée du PEM de Sète entre la CABT et Gares et connexions - Autorisation de signature Rapporteur : CHAPLIN Norbert	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-059	Convention d'occupation temporaire (COT) en vue de la réalisation du parking courte durée du PEM de Sète entre la CABT et SNCF Immobilier - Autorisation de signature Rapporteur : CHAPLIN Norbert	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-060	Convention d'occupation temporaire (COT) en vue de la réalisation du parking courte durée du PEM de Sète entre la CABT et SNCF Réseau - Autorisation de signature Rapporteur : CHAPLIN Norbert	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

2017-061	Parlement de la Mer - Désignation de représentants Rapporteur : DE RINALDO Antoine	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-062	Lido de Sète à Marseillan - Domaine de Vassal - Convention d'occupation au bénéfice de l'INRA - Autorisation de signature Rapporteur : GARCIA Michel	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-063	Contrat de reprise de verre entre la CABT et OI Manufacturing France - Autorisation de signature Rapporteur : LABIT Lucien	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

IV. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.

Vu pour être affiché le 5 Juillet 2017 conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

Frontignan, le 30 Juin 2017

Patrice Millet,

Directeur Général des Services de Thau agglo

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Thau agglo, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Thau agglo (<http://www.thau-agglo.fr/>)